

À PRODIGIOUS pas de Négociation Annuelle Obligatoire ?

Pour info : Les négociations obligatoires (NAO) sont regroupées en 3 domaines par le Code du travail (articles L. 2242-1 et L. 2242-2 du Code du travail) :

- La rémunération (les salaires effectifs, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise).
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail qui devient à partir du 31 mars 2022 la qualité de vie au travail et des conditions de travail (article de la loi santé au travail du 2 août 2021).
- Pour les entreprises et les groupes d'entreprises d'au moins 300 salariés, la négociation sur la gestion des emplois et des parcours professionnels.

Ce sont les 3 thèmes de négociations sur lesquels les entreprises, munies d'organisations syndicales, doivent négocier obligatoirement.

Des négociations obligatoires et pourtant aucun accord ou PV de désaccord sur les sites dédiés du gouvernement n'ont été trouvés par **Info'Com-CGT**.

Depuis les élections de mars 2022, un seul syndicat est représentatif à Prodigious, la **CFDT** avec son délégué syndical mandaté pour négocier tous les accords, communiquer auprès des salarié.e.s sur les revendications et le suivi des négociations.

Les belles paroles du **délégué syndical CFDT** lors des élections ont été très vite oublié. « S'engager pour chacun et agir pour tous, privilégier le dialogue social, être force de proposition, être au cœur de l'information pour la partager » et pour finir « vous représenter », une belle communication pour être élu mais la réalité est toute autre.

En conséquence, on peut se poser la question, est-ce que l'absence de négociations chez Prodigious peut s'expliquer par le fait que la délégation syndicale **CFDT** est représentée par un membre de la direction de l'entreprise ? Il faut espérer que ce mélange des genres n'explique pas le peu d'implication du mandat syndical.

Avec une inflation jamais atteinte depuis 1985, les attentes des salarié.e.s sont grandes sur les salaires, malheureusement, l'information en matière de négociation syndicale est inexistante depuis maintenant 5 ans, depuis

que la CFDT est le seul syndicat à Prodigious.

L'augmentation des salaires et l'ouverture de négociations devraient être à l'ordre du jour pour le représentant de plus 300 salarié.e.s.

Pour Info'Com-CGT :

Les augmentations « aux mérites » génèrent des inégalités, de la concurrence malsaine et des abus de pouvoir, la **CGT** est pour des augmentations générales, en plus des enveloppes distribuées par les managers.

Les primes de participation et d'intéressement ne sont que des écrans de fumée destinés à faire accepter des augmentations de salaires individuelles en dessous de l'inflation et qui affaiblissent le système de protection sociale assurantiel. De surcroît, l'accord groupe télétravail ne compense pas les dépenses liées au télétravail désormais assumées au domicile des salarié.e.s et plus par l'employeur.

Après plusieurs mois de recul, il est incontestable que sans diversité syndicale, il n'y a pas de démocratie syndicale, c'est laisser à un seul homme tout pouvoir dans les négociations dans une entreprise !

À savoir : La représentante de la section syndicale Info'Com-CGT n'a pas de mandat pour négocier, elle n'a pas non plus la possibilité d'assister aux réunions CSE et de porter l'avis et les revendications des salarié.e.s.

Cependant pour éclaircir cette situation, Info'Com-CGT a adressé un courrier à la Direction le 25 novembre 2022, sollicitant la communication des documents afférents aux négociations annuelles obligatoires des 4 dernières années et interrogeant l'entreprise sur l'éventuelle ouverture de négociation obligatoire en 2022. Comme à son habitude, la direction n'a pas pris la peine de répondre.

Info'Com-CGT ne peut pas agir pour dénoncer juridiquement l'omission des négociations puisque ce n'est pas un syndicat représentatif à Prodigious, seul le **délégué syndical CFDT** s'il a demandé l'ouverture d'une négociation et par la suite refusée par l'employeur pourrait le faire mais sachant que depuis 5 ans c'est le cas, il est peu probable que la **CFDT** ait fait la démarche.



Info'Com-CGT
4 Rue Guyton de Morveau,
75013 Paris
☎ 01 43 31 80 49

info'com
UN SYNDICAT POUR TOUS

🌐 infocomcgt.fr
@ news@infocomcgt.fr
📧 📺 📷 📱 Info'Com-CGT